



**Conseil municipal du 18 février 2016
Intervention Gérard Najman sur la délibération n°8**

Déclassement, désaffectation et cession de parcelles communales

Madame la première adjointe au maire, Monsieur le Maire, chers collègues.

Je vous remercie pour votre exposé, mais je crois ne pas trahir la pensée de mes collègues de Cachan Ensemble, voire de certains collègues d'autres groupes politiques, en vous disant que vous ne nous avez pas convaincus.

Vous nous demandez de délibérer sur un projet que nous, élus municipaux minoritaires, avons découvert voilà 3 semaines seulement et qui n'a été présenté aux habitants du quartier qu'il y a 8 jours. Et pourtant l'offre du promoteur SIER date du 16 juin dernier.

Tout ce temps aurait pu être mis à profit pour organiser une consultation des habitants, d'autant que la délibération affirme que ces parcelles du domaine communal ne font l'objet d'aucun projet communal.

Peut-être que les habitants peuvent apporter leur expertise d'usage pour aider à la conception d'un projet de ville, car il ne s'agit pas ici que de construire un immeuble, un de plus, au milieu de l'alignement d'une rue.

Il s'agit du coeur de la ville historique à la croisée de son cardo maximus, l'axe pivot nord-sud, la rue Cousté que va emprunter la promenade inter-quartier venant de la place Jacques Carat en direction des Vignes du Coteau, et de son decumanus est-ouest, la rue Guichard, piétonne et commerçante.

"Nous n'avons pas le temps car il nous faut construire 160 logements par an", nous direz-vous. Je vous rassure : nous sommes largement dans les temps, nous avons même beaucoup d'avance. Les chiffres du bilan du Plan Local de l'Habitat sur la période 2010-2015 le montrent sans équivoque : 1.474 logements construits en 6 ans, c'est 246 logements par an, bien au delà de l'objectif très volontariste déjà cité. Dit autrement, même en ne construisant aucun logement cette année, l'année prochaine et en 2018, nous serions encore dans l'objectif de 160 logements par an avec ces 1.474 logements déjà construits.

Donc rien ne justifie une telle précipitation. Bâtissons ensemble un projet digne de cette croisée des chemins unique, apte à renforcer cette centralité commerçante et culturelle dans la ville alors que se profile l'échéance de 2022 avec l'arrivée de la ligne 15 et de sa gare multi-fonctionnelle qui va constituer un nouveau pôle urbain à Cachan.

Comme l'indique Monsieur le Maire dans son éditorial, "*la participation des habitants dans la vie de la cité est un élément constitutif de la vie démocratique et du bien vivre ensemble*".

Allons-y ! Ce qui a été réalisé pour la future gare peut être mis en place pour le coeur de ville : le comité de quartier peut organiser une enquête et concevoir ensuite un cahier de préconisation fondé sur un projet d'art de vivre avec des lieux de rencontre, cahier qui alimentera la définition d'un parti d'aménagement de cette croisée.

Parlons repères, perspectives, mise en valeur de la topographie. Faisons ensemble de l'urbanisme et non de la seule construction. Place au génie du lieu.

A l'image de la descente aux lampions de décembre dernier qui a fait converger les familles dans le centre-ville, des ateliers citoyens associant des habitants de différents quartiers peuvent être mis en place car le centre-ville appartient à tout le monde.

Voilà une belle perspective de participation citoyenne !

Pour lui permettre de voir le jour, notre groupe demande le retrait de cette délibération de l'ordre du jour.

Nous avons un second motif, sur un tout autre plan, pour demander le retrait de cette délibération.

En effet, un examen approfondi montre qu'elle comporte des irrégularités et des incohérences propices à la contestation. Si vous la maintenez, nous voterons contre, bien évidemment. De plus, nous saisirons dès demain le préfet pour qu'elle soit déférée au juge de la légalité afin qu'il annule cette délibération.

Passés les premiers ricanements que nous avons connus lors de précédentes délibérations, vous constaterez alors qu'en l'état, elle ne peut être mise au vote.

Chers collègues, merci pour votre attention.